Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance perte d'emploi

Par Johnny

Mon assureur me dit que les remboursements de mon dossier

Perte d'emploi se termine le jour de mes 65 ans est ce la

Norme ?je suis toujours inscrit à pôle emploi encore pour

1 an et mon prêt se termine dans 18 mois. J'ai actuellement

66 ans .on t il le droit de suspendre les remboursements ?

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Les garanties sont indiquées sur le contrat.
L'assureur applique le contrat et rien d'autre.
Si celui ci s'arrête à vos 65 ans, c'est ce qui se passera.
Donc : relisez le contrat.

PS : il n'y a pas de norme... Ou plutôt il est rare que la perte d'emploi soit couverte.